CONTROLE DASRI PRATICIENS LIBERAUX DEPARTEMENT DE HAUTE-GARONNE
Rapport Octobre 2019

I CONTEXTE

L'ARS a missionné l'Ordeco afin d'effectuer la gestion de l'enquête de contrôle sur pièces de gestion des Déchets des Activités de Soins des praticiens libéraux (médecins, infirmiers, pédicures-podologues) du département de Haute-Garonne.

L'objet du contrôle est, entre autre, de réduire les accidents d'exposition au sang en centre de tri des déchets ménagers, mais aussi de s'assurer de la bonne connaissance de la règlementation DASRI par les praticiens, de repérer les praticiens et pharmaciens utilisant le réseau DASTRI pour les réorienter vers une gestion appropriée.

II L'ENQUETE

L'enquête a été menée auprès d'un panel de praticiens libéraux de Haute-Garonne. Ce panel a été sélectionné après consultation des professionnels de la collecte des DASRI qui ont pu indiquer les praticiens et cabinets ayant mis en place une collecte régulière. Les praticiens dont la pratique de gestion des DSRI n'a pas pu être confirmée par les professionnels ont donc été destinataires d'un premier courrier de demande de pièces, accompagné de la liste des transporteurs et de la plaquette d'information sur la gestion des DASRI. Ce courrier est parti auprès de 2 129 praticiens le 20 septembre 2018. Un premier courrier de relance est parti mi-novembre 2018 en 822 exemplaires. Une dernière relance a été faite en avril 2019, en 426 exemplaires. Enfin, les ordres des médecins et des infirmiers ont activement participé avec une dernière relance, au cours de l'été 2019, en organisant une communication spécifique auprès des non-répondants. Il s'avère qu'un grand nombre de praticiens ne se sont pas sentis concernés et n'ont donc pas répondu au courrier de l'ARS. La menace d'une verbalisation a été un argument fort pour stimuler leur réponse.

Les retours sont gérés par l'Ordeco dans un tableur joint au présent rapport. Les informations concernant le mode de collecte, les collecteurs, l'élimination, la convention, les bons de dépôts ou les bordereaux de suivis sont enregistrées. Des commentaires sont apportés concernant les conventions, les bordereaux, les pratiques et la régularité de collecte.

III TAUX DE RETOURS

3.1 Le taux de retour brut

Il comporte tous les retours, y compris les retours d'adresse invalide, les cessations d'activités, les praticiens exerçant désormais en établissement de santé.

TYPE DE PRATICIEN	NOMBRE TOTAL ENQUETES	RETOURS BRUTS ENQUETES		Nombre de nouvelles conventions suite à enquête
		Nombre retours	% de retour	
Médecins (Gén + Spé)	939	922	97,30%	167
Infirmiers	988	955	96,70%	207
Pédicures Podologues	202	178	88,10%	46
TOTAL	2 129	2 055	96,52%	420

3.2 Le taux de retours rectifié

Dans ce cadre ne sont pris en compte que les praticiens libéraux en exercice libéral, ceux exerçant en établissement de santé sont sortis du champ d'enquête. Sont également sortis tous les retours d'adresse invalide, les praticiens attestant ne pas produire de DASRI, les praticiens ne faisant que des remplacements (car ils utilisent les moyens mis à leur disposition par le praticien remplacé), les praticiens déclarant avoir cessé leur activité et les praticiens n'ayant pas répondus mais ayant plus de 65 ans (possible cessation d'activité).

TYPE DE PRATICIEN	NOMBRE TOTAL ENQUETES RECTIFIE	RETOURS RECTIFIES ENQUETES		Nombre de nouvelles conventions suite à enquête
		Nombre retours	% de retour	
Médecins (Gén + Spé)	639	622	97,30%	167
Infirmiers	788	755	95,80%	207
Pédicures Podologues	167	143	85,60%	46
TOTAL	1 597	1 515	94,87%	420

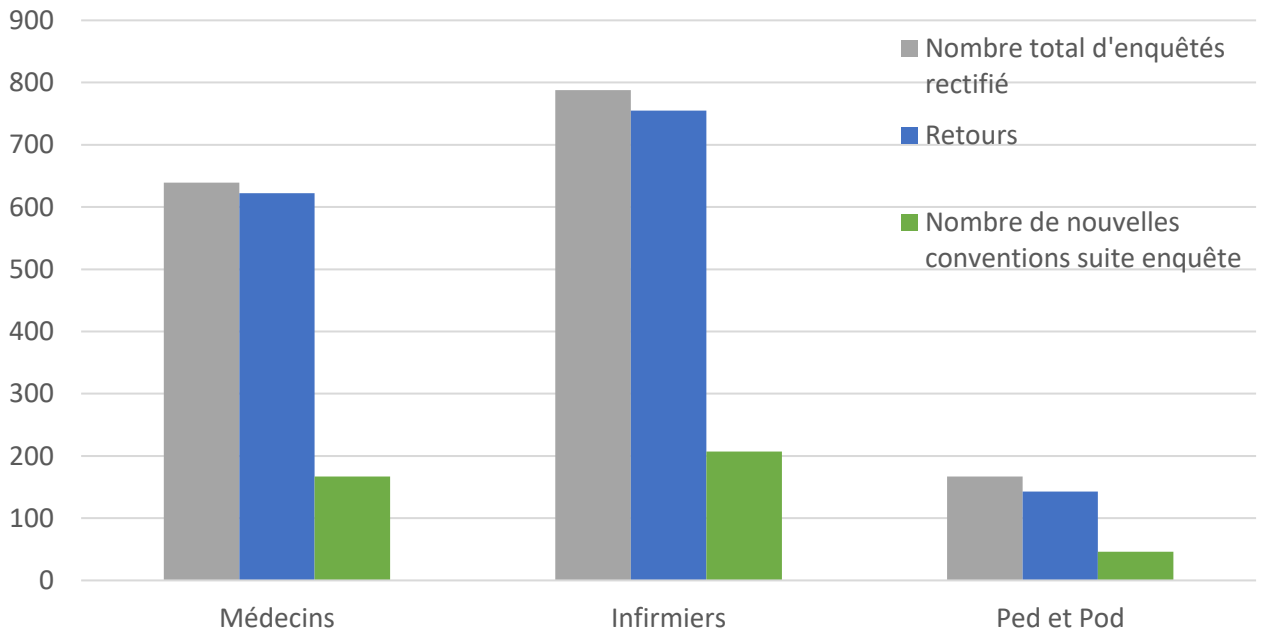

Les nouvelles conventions représentent une augmentation de près de 28%. La répartition par type de praticien est détaillée dans le chapitre 4.

IV EXPLOITATION DES RESULTATS

4.1 Les modalités de collecte, tous praticiens confondus

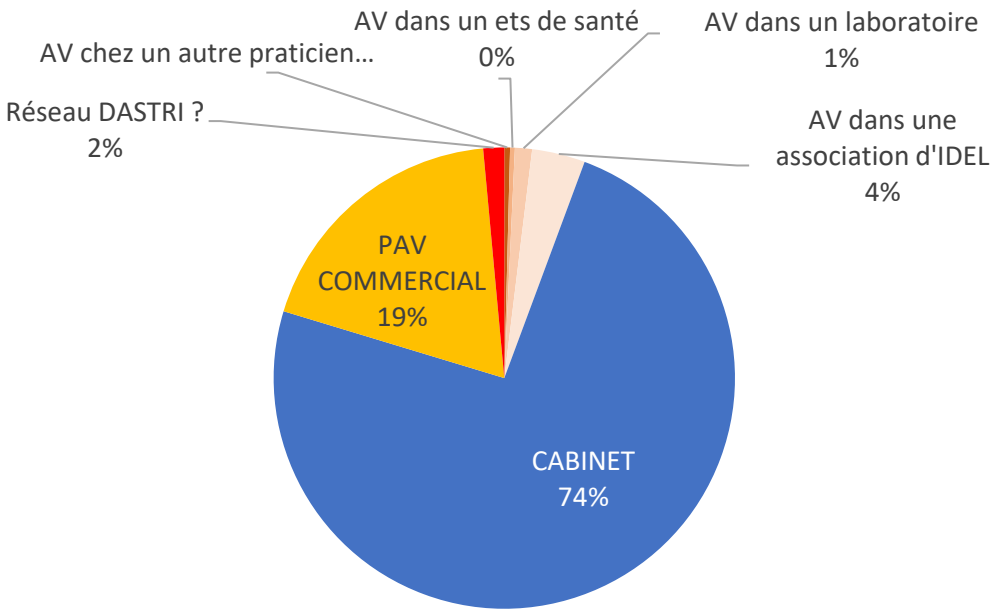

La collecte en cabinet est le mode de gestion le plus répandu avec près de 75% des praticiens qui privilégient cette formule.

4.2 Les modes de collecte, par types de praticiens

Si l'on fait le détail par types de praticiens, ce sont essentiellement les IDE qui pratiquent l'apport volontaire.

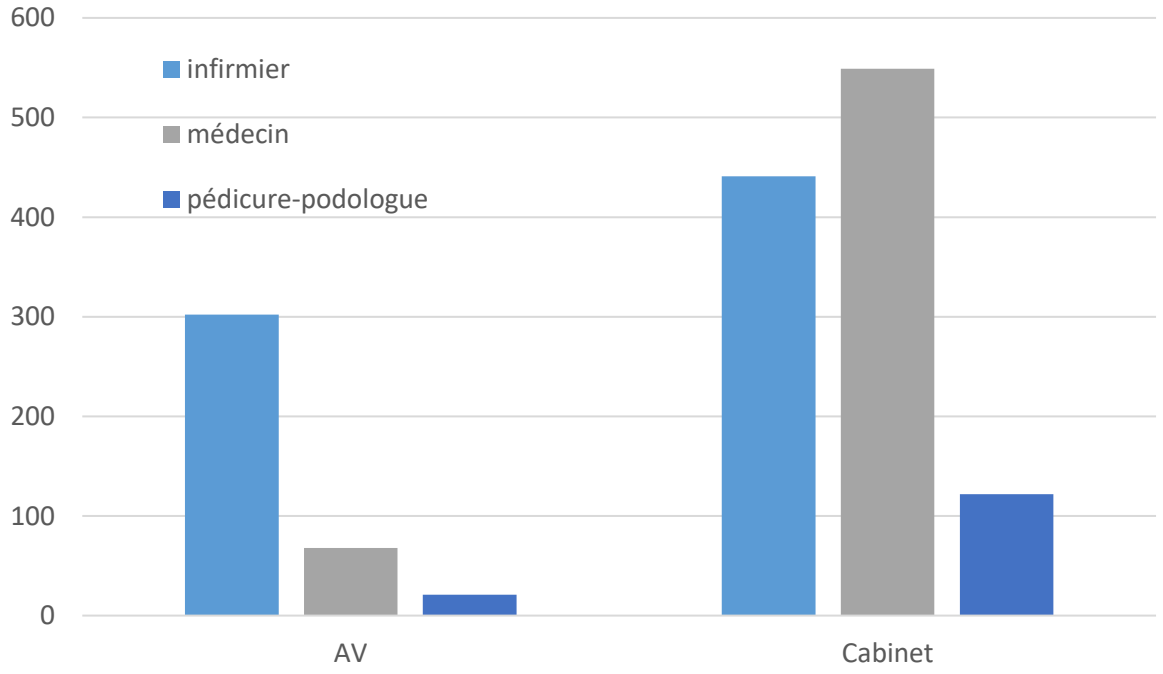

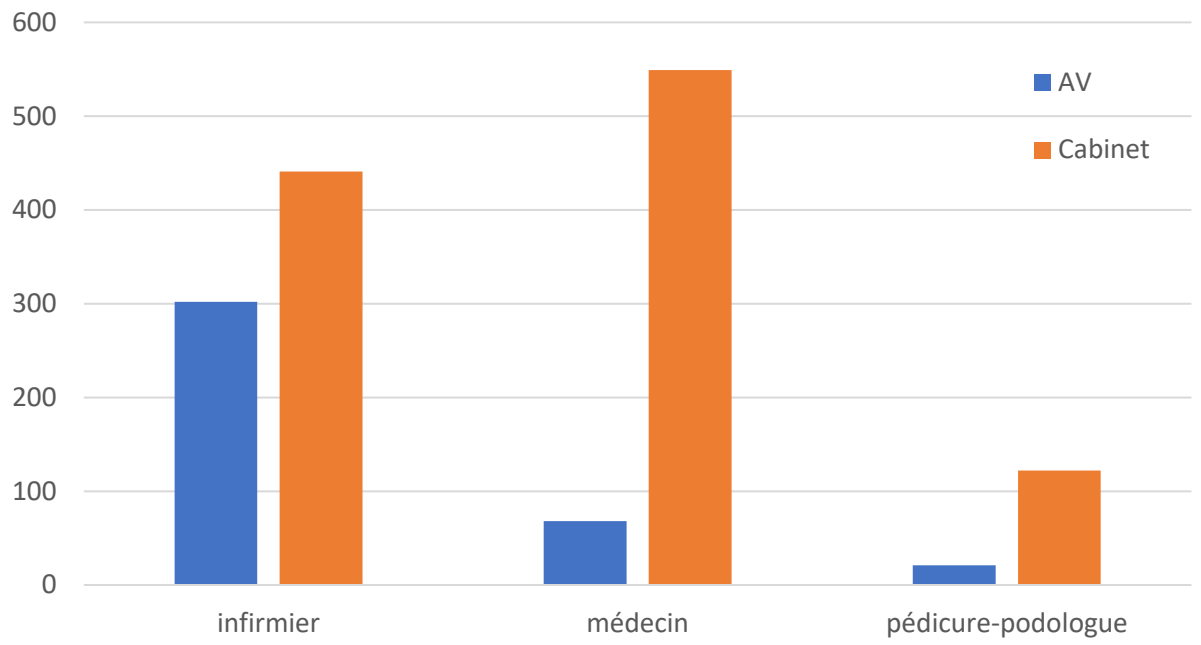

Focus des modes de collecte, par types de praticiens :

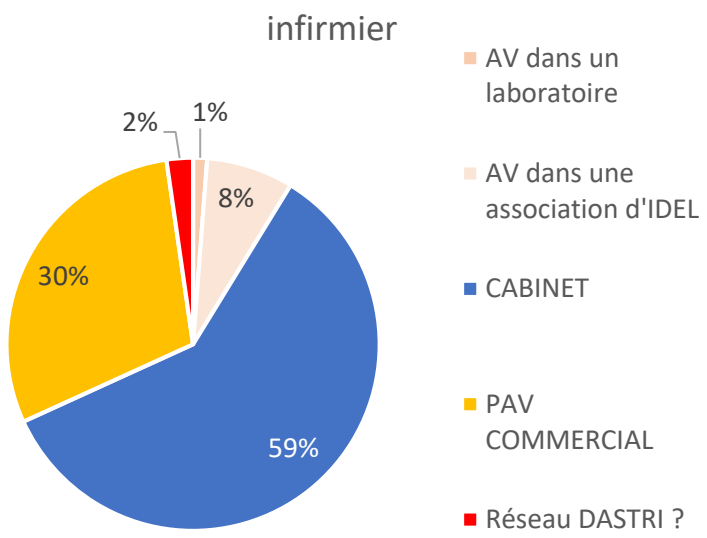

Deux associations d'infirmiers proposent un service de mutualisation de la collecte et une élimination globale, ASSETIL et POMAD. Elles délivrent toutes deux des conventions mais ASSETIL ne délivre pas de bons de dépôt contrairement à POMAD. Elles ne se sont peut-être pas déclarées comme point de regroupement auprès de la l'ARS. Quelques infirmiers déposent dans des laboratoires sans convention. Les laboratoires ont fait des attestations. Le service rendu est gratuit et ne fait pas l'objet d'une convention.

Globalement les médecins privilégient la collecte en cabinet. Quelques-uns s'organisent avec d'autres praticiens (dentiste par exemple) proches. Certains, comme les IDE bénéficient d'un service gratuit par le biais des laboratoires et d'autres utilisent les modes de gestions des établissements de santé où ils interviennent (EPHAD notamment).

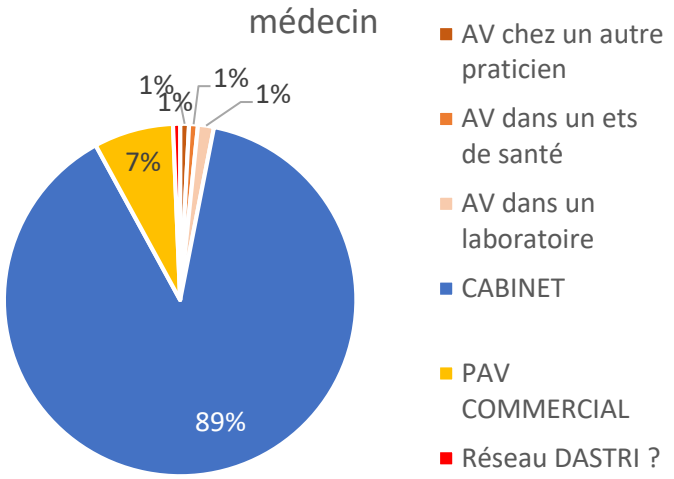

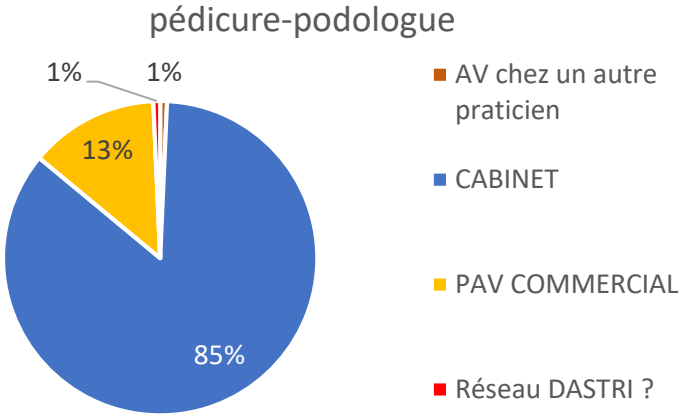

En grande majorité, les pédicures-podologues privilégient la collecte en cabinet ou en apport volontaire dans un centre de regroupement commercial. Très peu d'entre eux ont des pratiques « atypiques ».

4.3 Répartition du marché de la collecte en cabinet, dans la Haute-Garonne, par collecteur, par types de praticiens

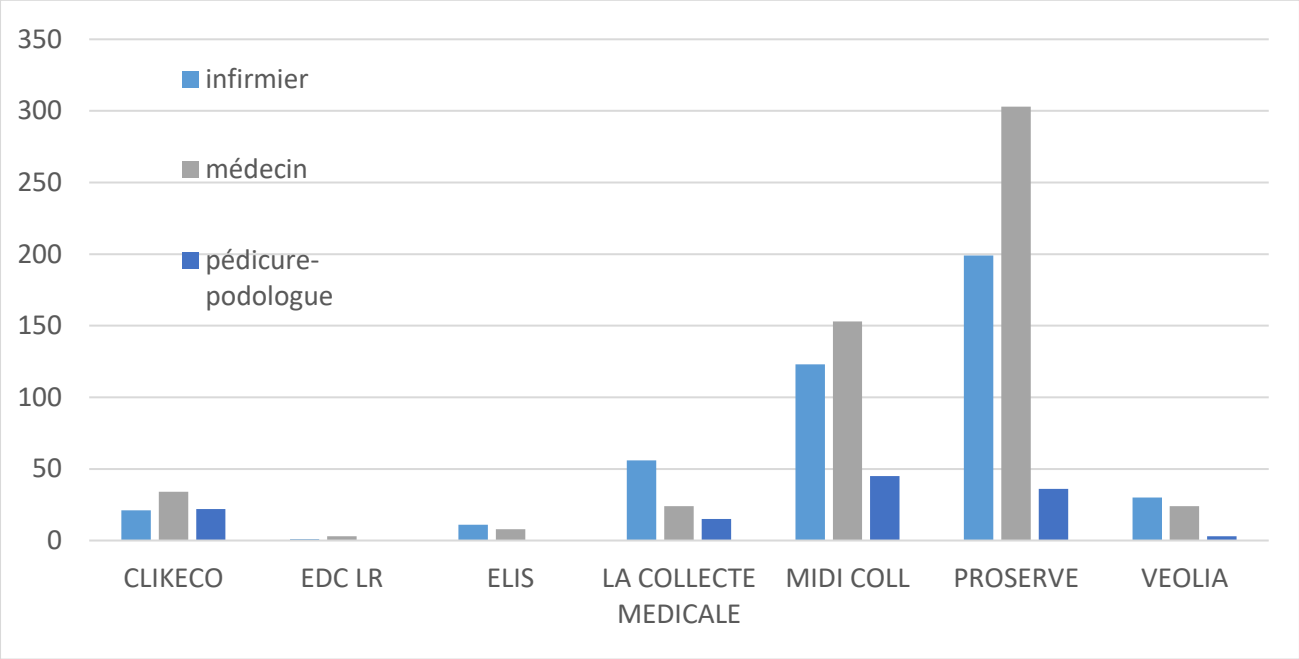

La société PROSERVE a acheté, en 2018, la filiale DASRI de SITA et celle de GC Environnement. Elle possède également l'installation de banalisation GENITEC de Giroussens (81), disposant ainsi d'une filière complète à proposer à sa clientèle. Elle domine le marché aux côté de MIDI-COLL.

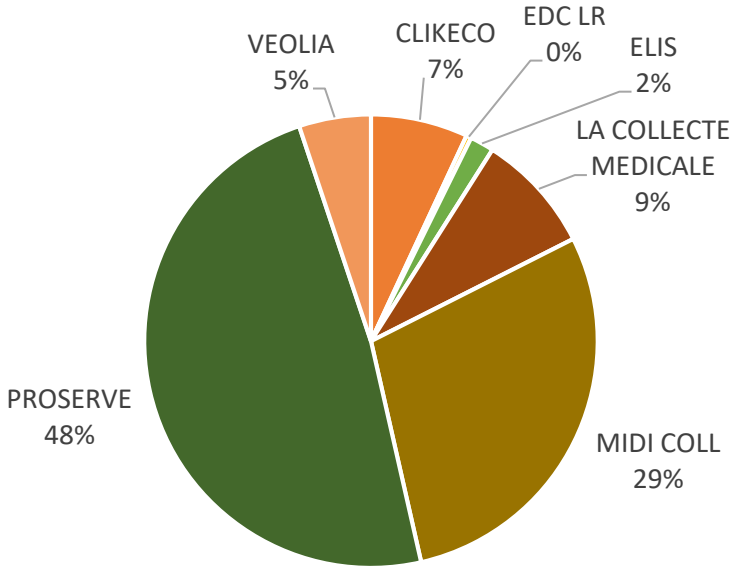

4.4 Répartition du marché de l'apport volontaire, par point de regroupement, par types de praticiens

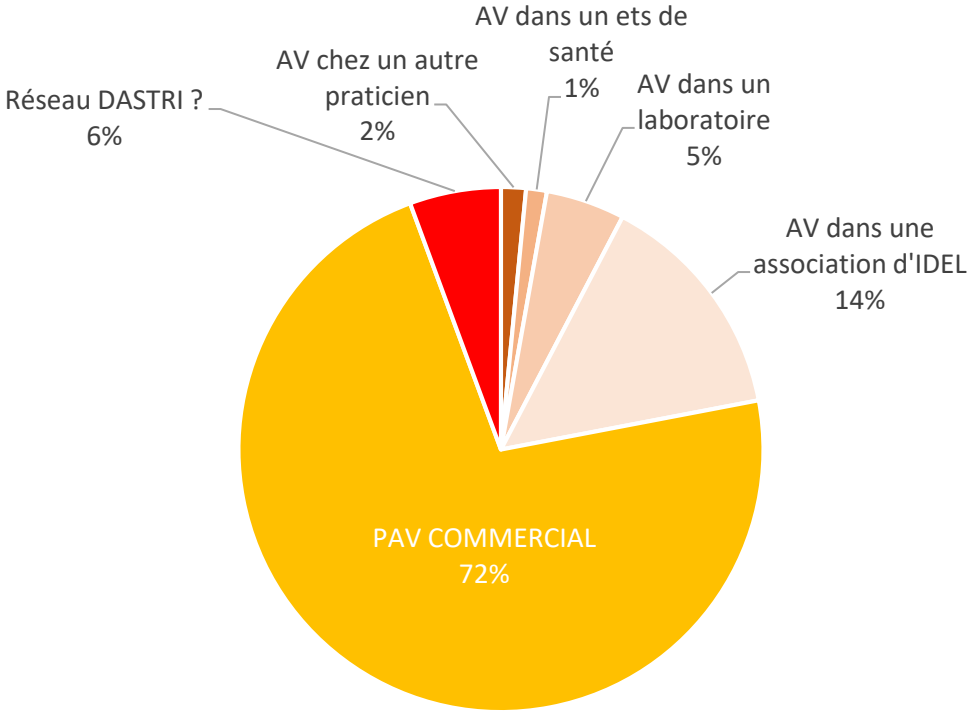

Tous praticiens confondus, ce sont les PAV commerciaux qui sont les plus utilisés. Néanmoins, 6% des praticiens enquêtés utilisent vraisemblablement le réseau DASTRI réservé aux particuliers.

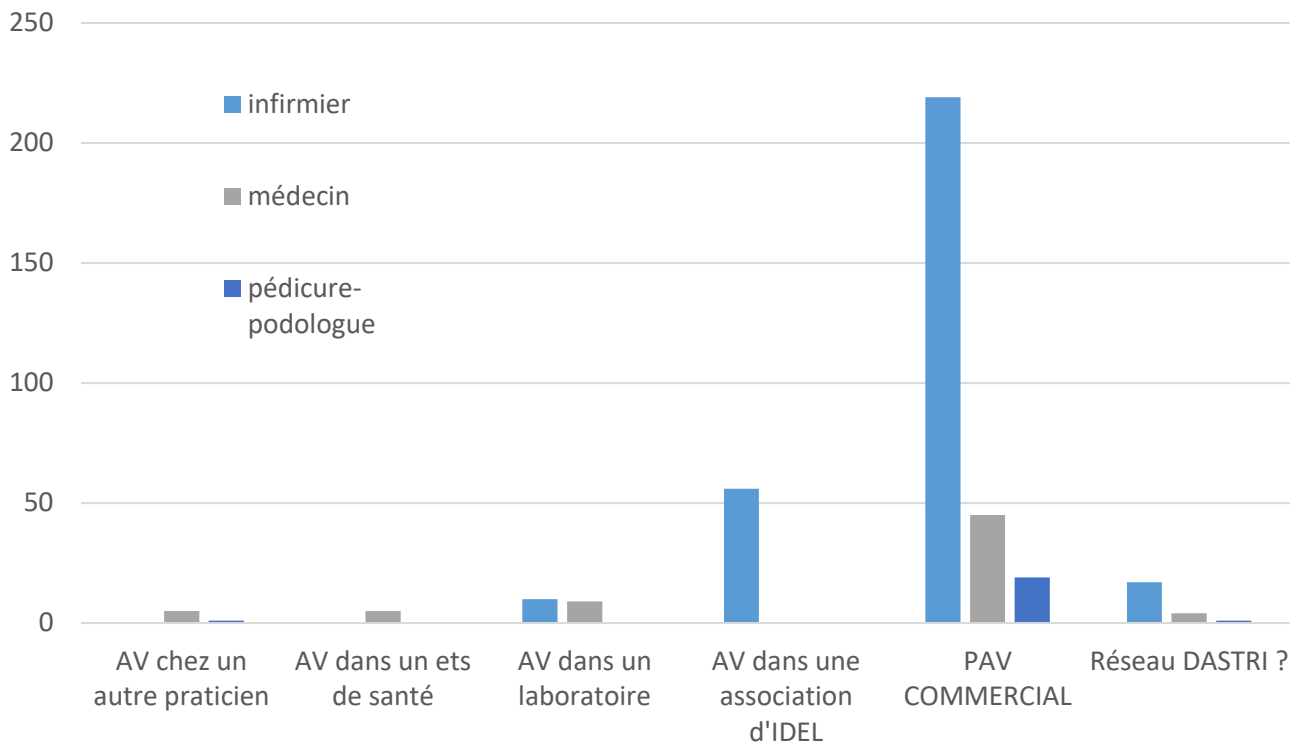
250
200
150
100
50
0
infirmier
médecin
pédicure-podologue
AV chez un autre praticien
AV dans un ets de santé
AV dans un laboratoire
AV dans une association d'IDEL
PAV COMMERCIAL
Réseau DASTRI ?

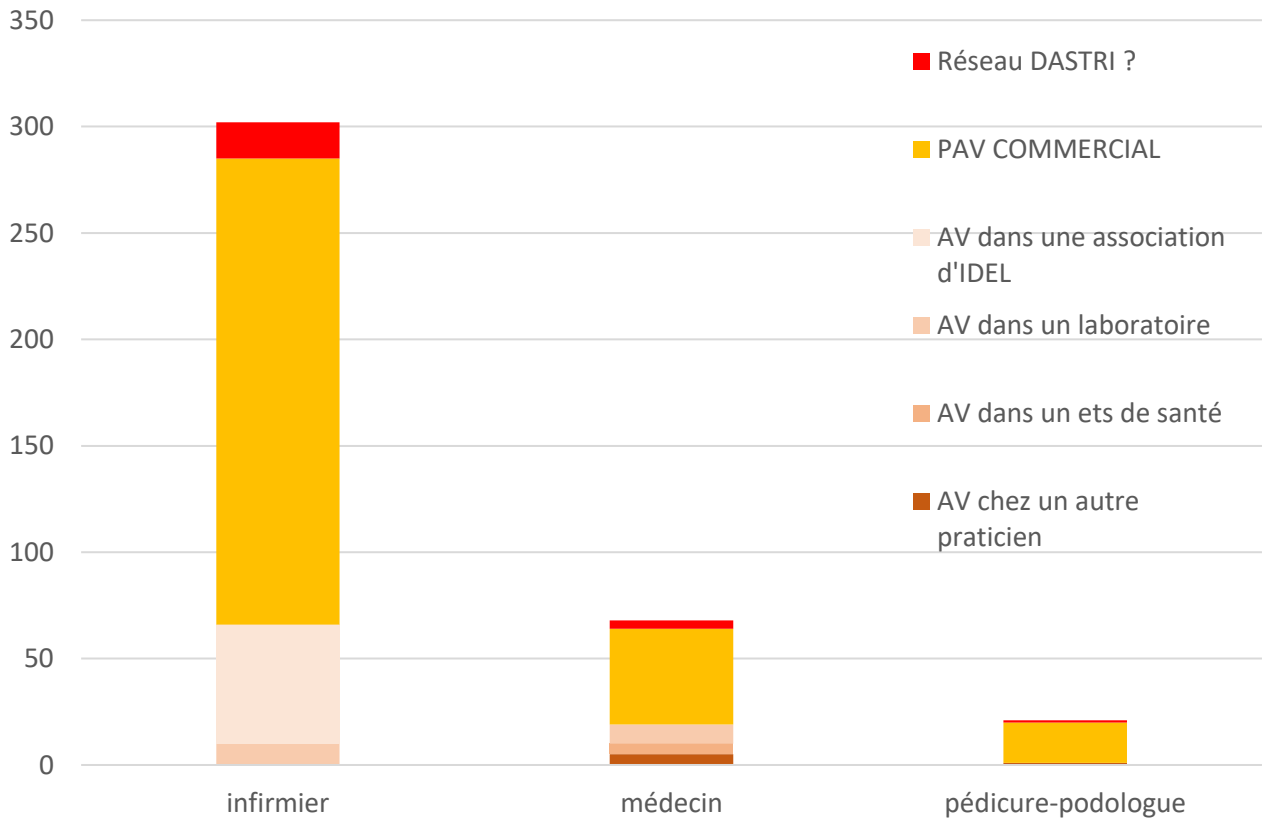
350
300
250
200
150
100
50
0
Réseau DASTRI ?
PAV COMMERCIAL
AV dans une association d'IDEL
AV dans un laboratoire
AV dans un ets de santé
AV chez un autre praticien
infirmier
médecin
pédicure-podologue

Focus sur les points de regroupement commerciaux :

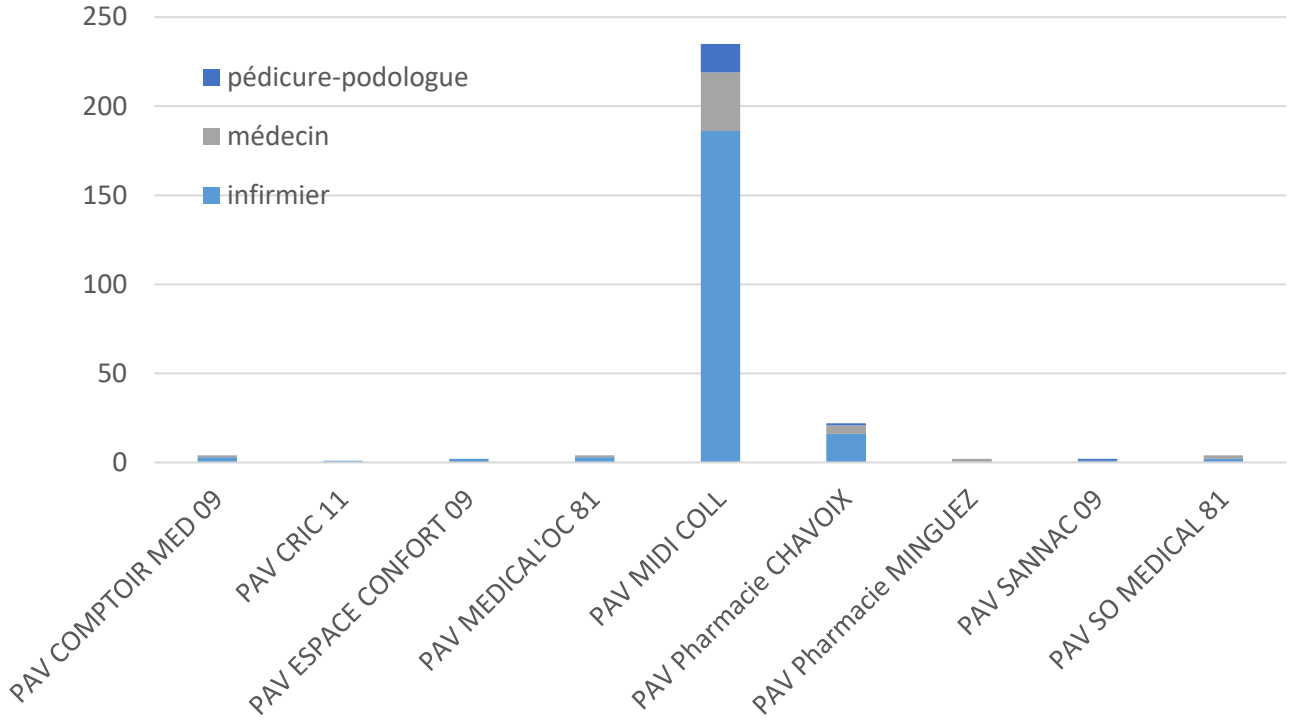

Focus sur les points de regroupement commerciaux, hors MIDI-COLL :

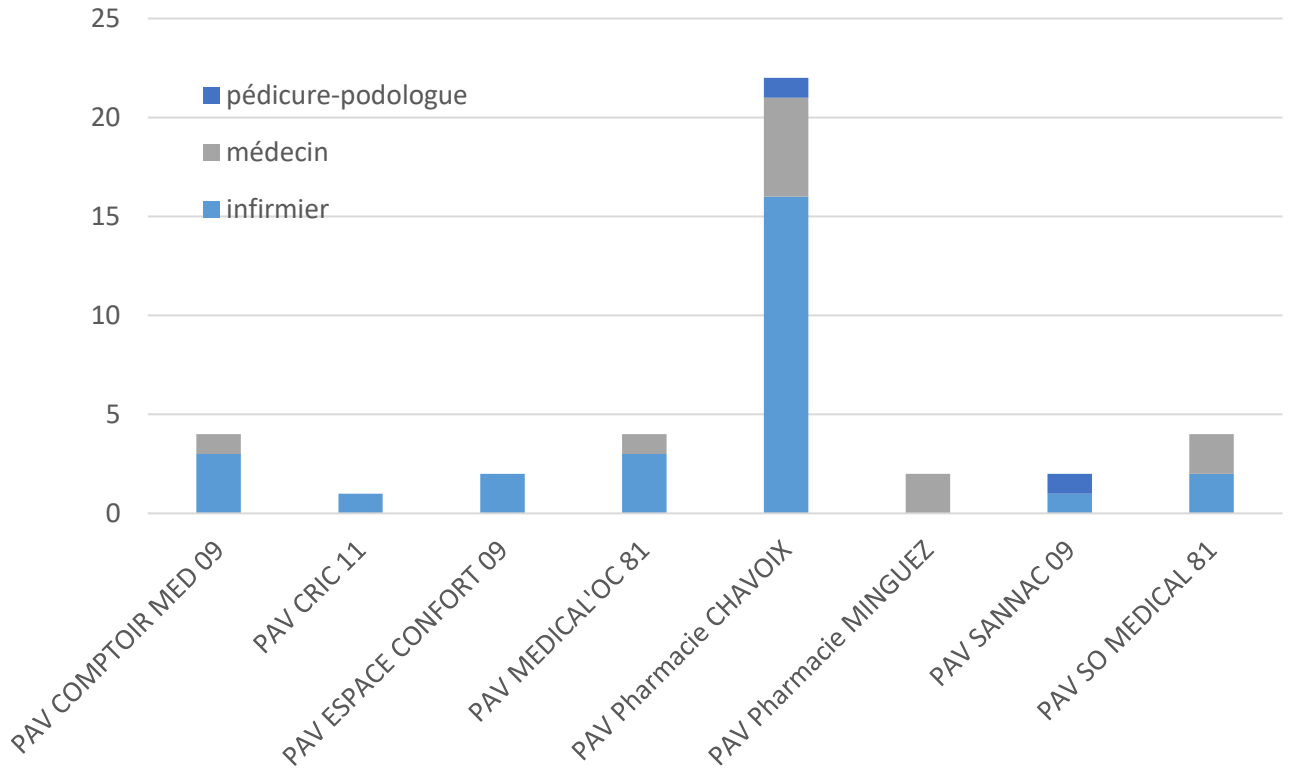

Focus sur les regroupements en établissements liés aux métiers de la santé :

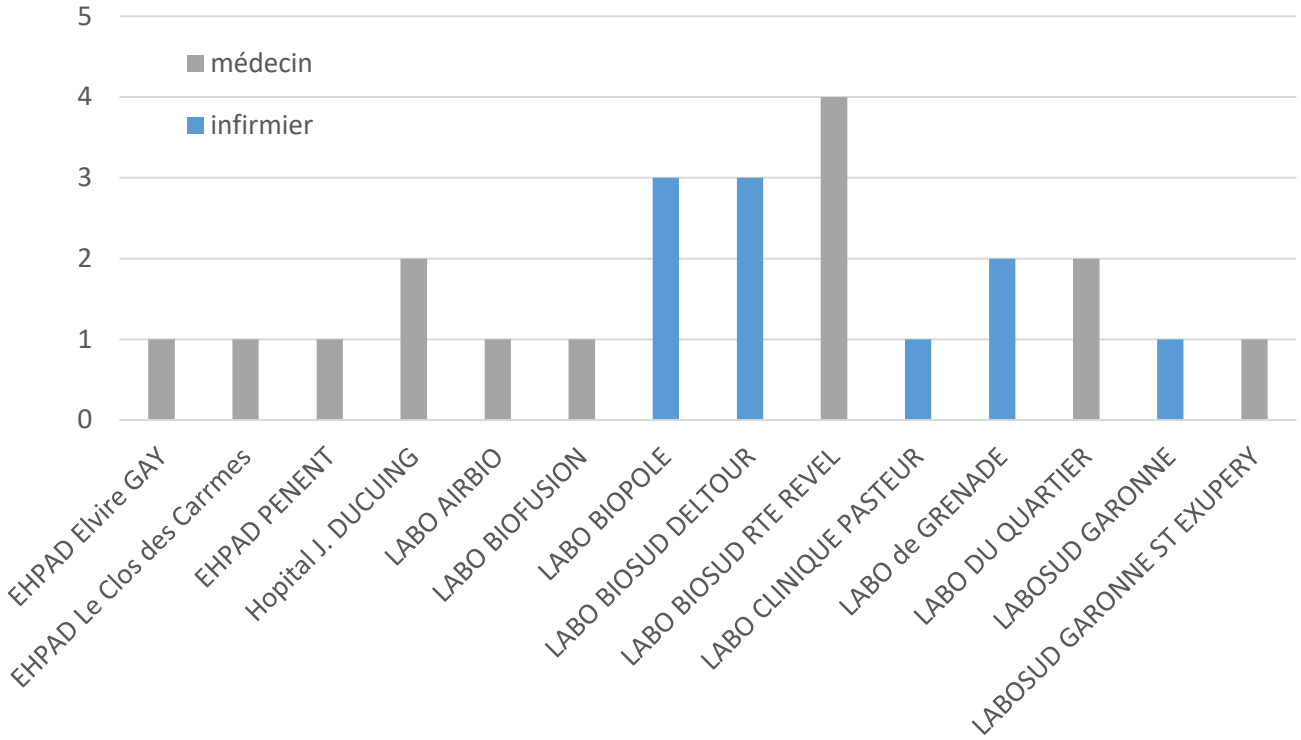

Parmi ces points de regroupement, seul l'hôpital J. Ducuing a établi une convention avec les praticiens. Les laboratoires délivrent des attestations de service rendu mais il n'y a pas de convention ni de bons de dépôt. Sur les 3 EHPAD, seul l'EHPAD de Penent a établi une convention.

Focus sur les regroupements en déchèteries :

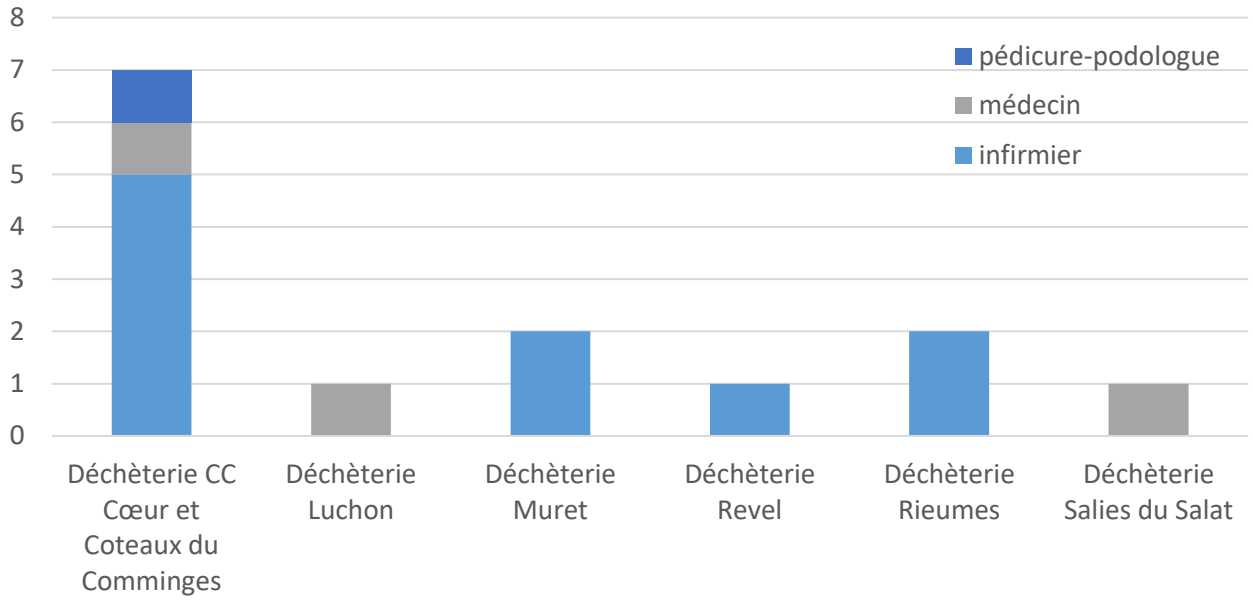

Seule la déchèterie de la CC Cœur et Coteaux du Comminges semble délivrer des conventions. Les autres pourraient faire partie du réseau DASTRI ; elles sont à contacter afin de vérifier leurs pratiques.

4.5 Fréquences de collecte constatées par les dates de dépôt ou d'enlèvement, par type de praticiens

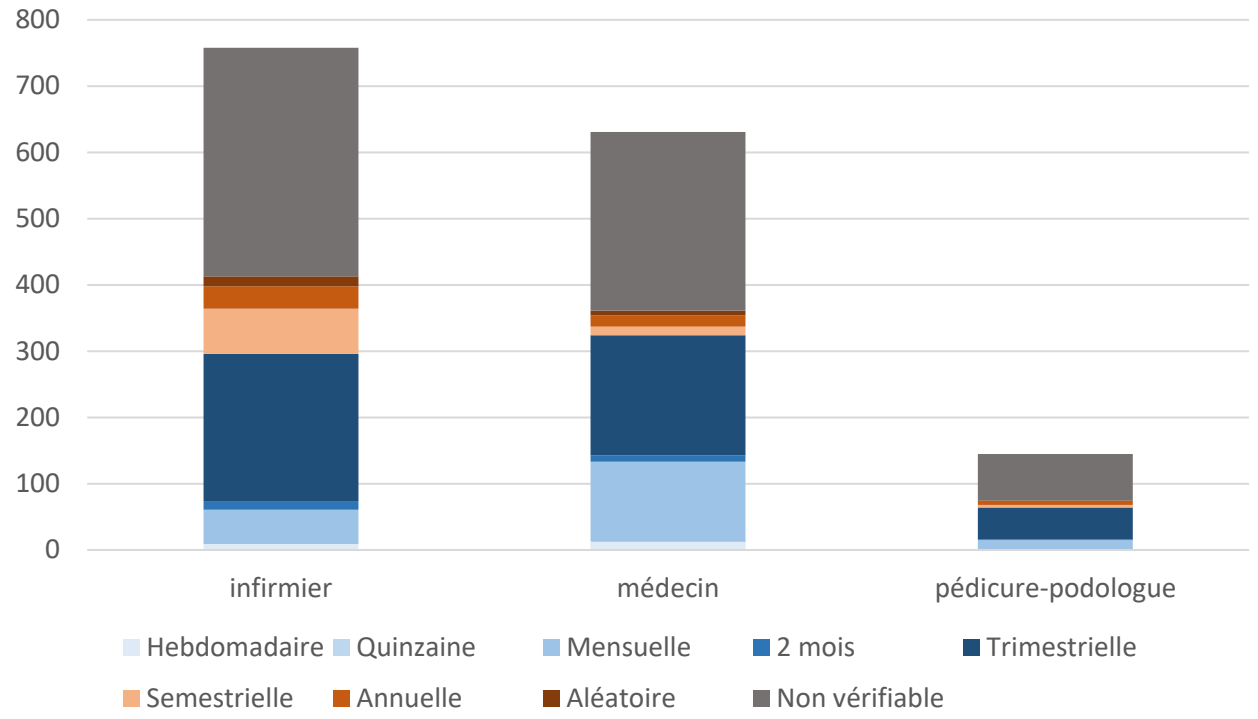

Lorsque la fréquence est indiquée comme *non vérifiable*, il peut s'agir d'une nouvelle convention n'ayant fait l'objet que d'un seul enlèvement ou dépôt, voire d'aucun à la date du contrôle. Il peut également s'agir de conventions plus anciennes mais pour lesquelles le praticien ne peut présenter de bon d'enlèvement ou de dépôt ne les conservant pas ou ne les enlèvements/dépôts n'ayant pas lieu. Enfin, il peut s'agir de praticiens n'ayant répondu qu'à la deuxième relance pour laquelle seule la convention été demandée dans le courrier.

La collecte trimestrielle est majoritaire dans toutes les catégories de praticiens.

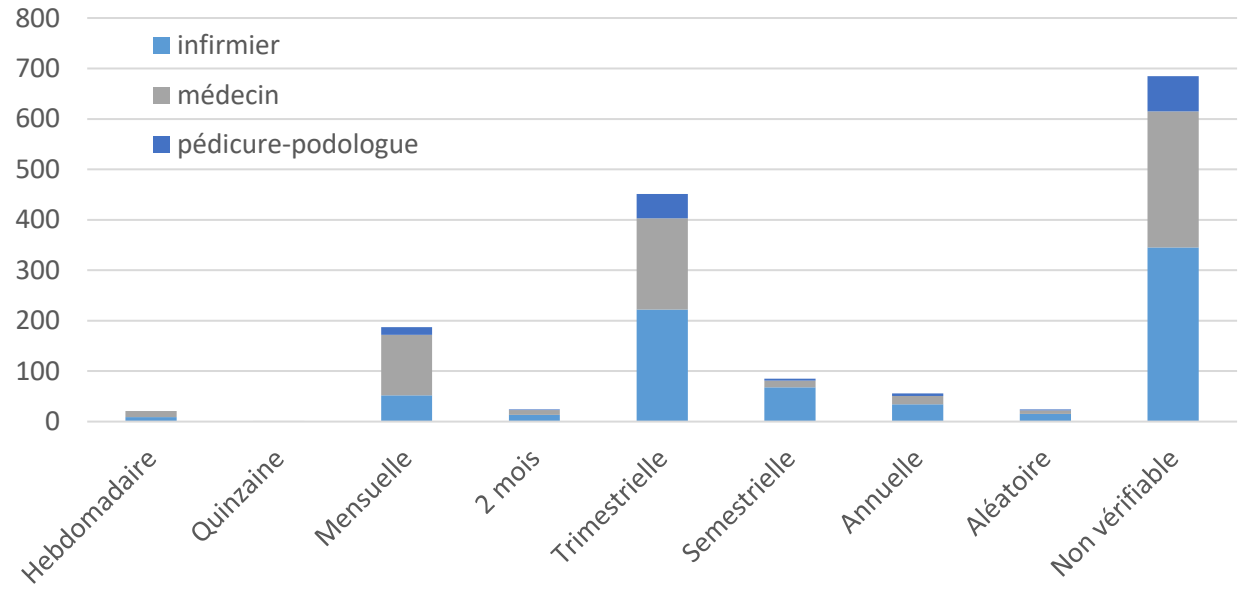

Respect de la périodicité de collecte par type de praticiens

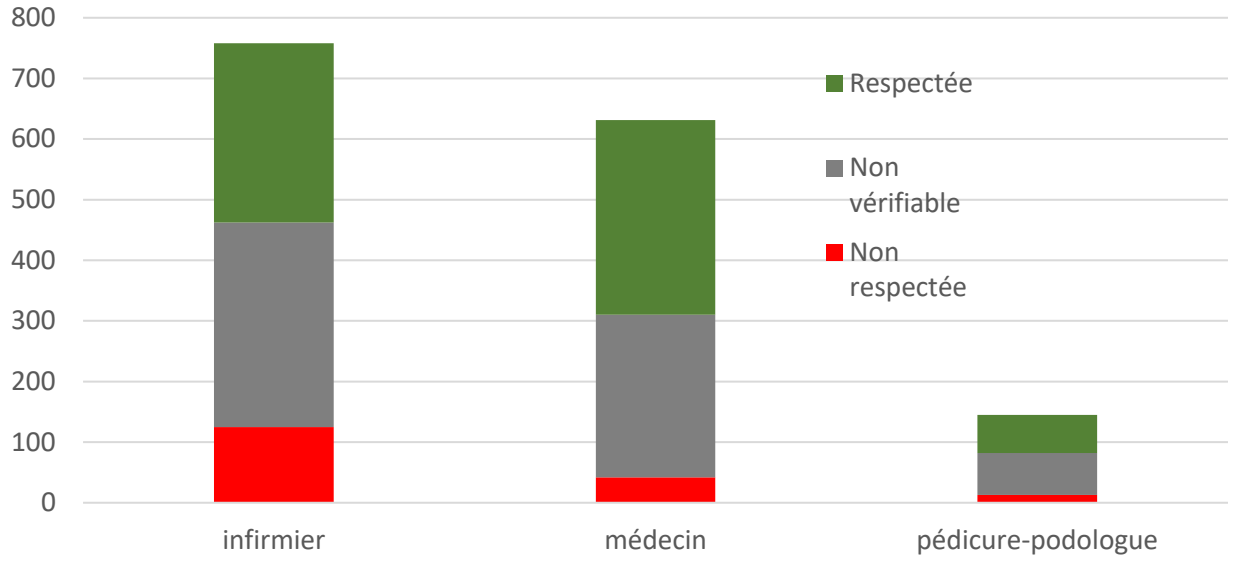

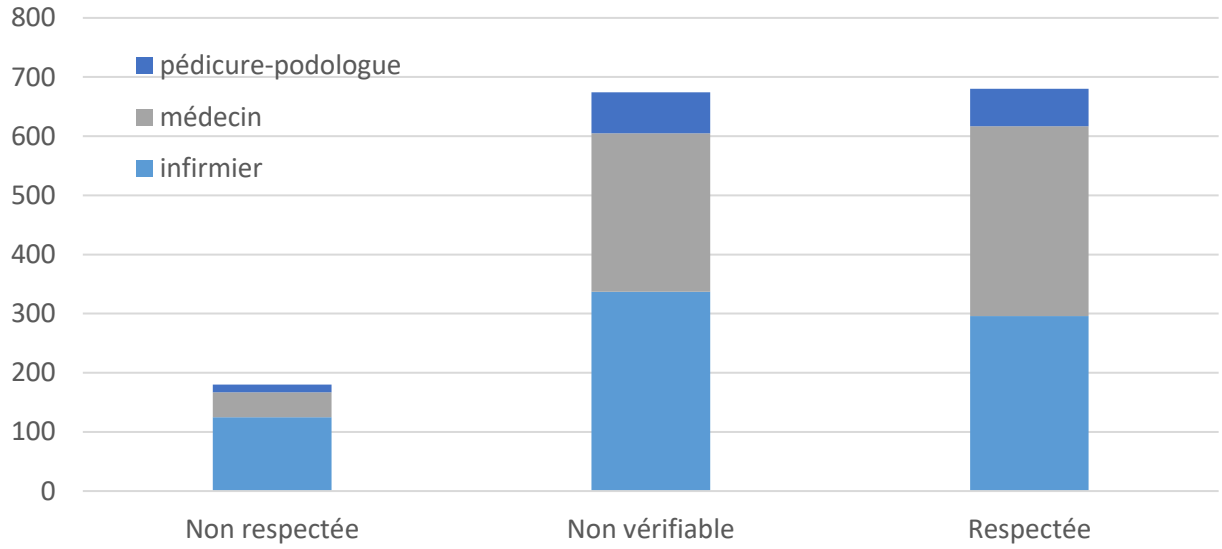

Ainsi sur les praticiens concernés par l'enquête, 44% respectent la fréquence, 12% ne la respectent pas et 44% n'ont pas fourni les pièces nécessaires (Bordereaux de Suivi de Déchets) pour l'analyse de ce critère.

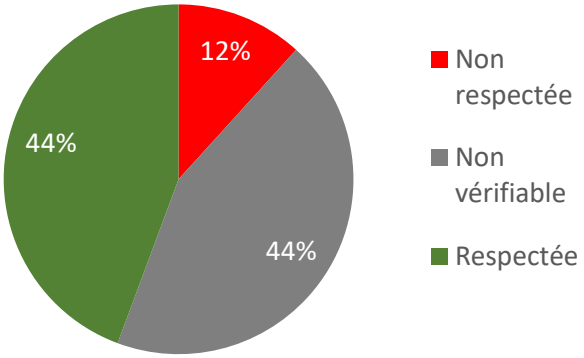

V LES CONVENTIONS

Les conventions par type de praticiens :

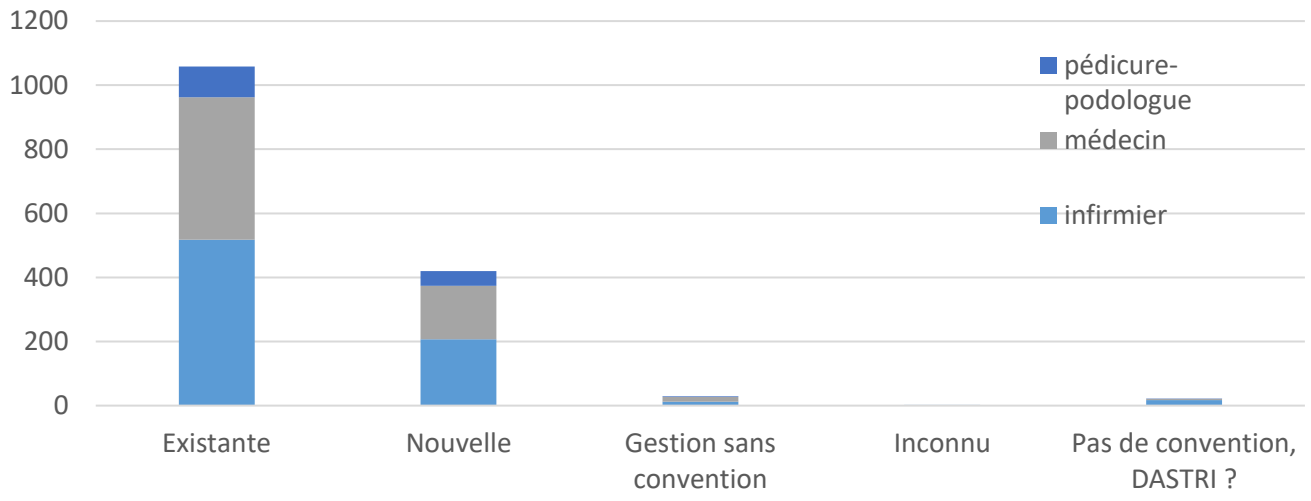

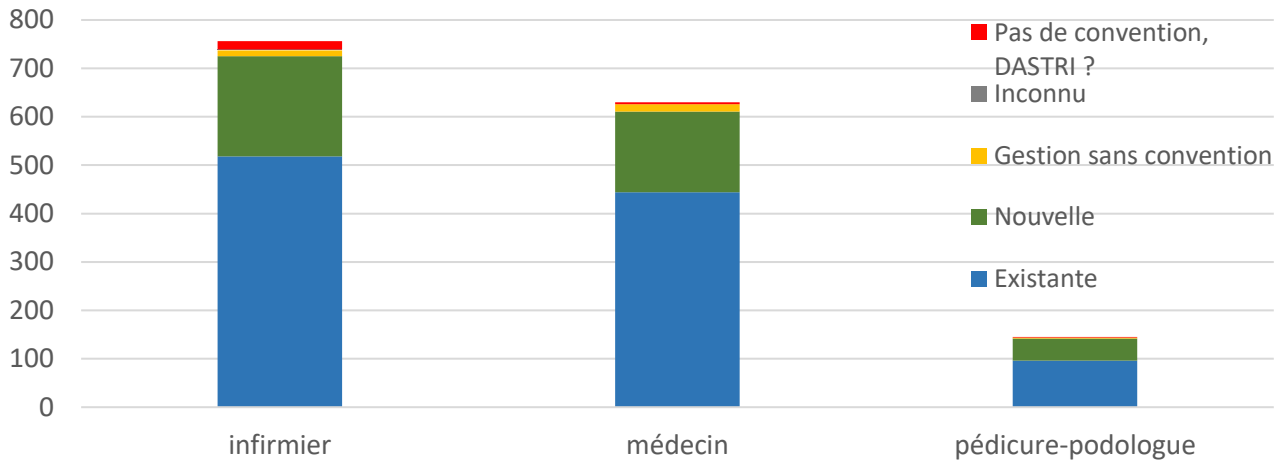

Les nouvelles conventions :

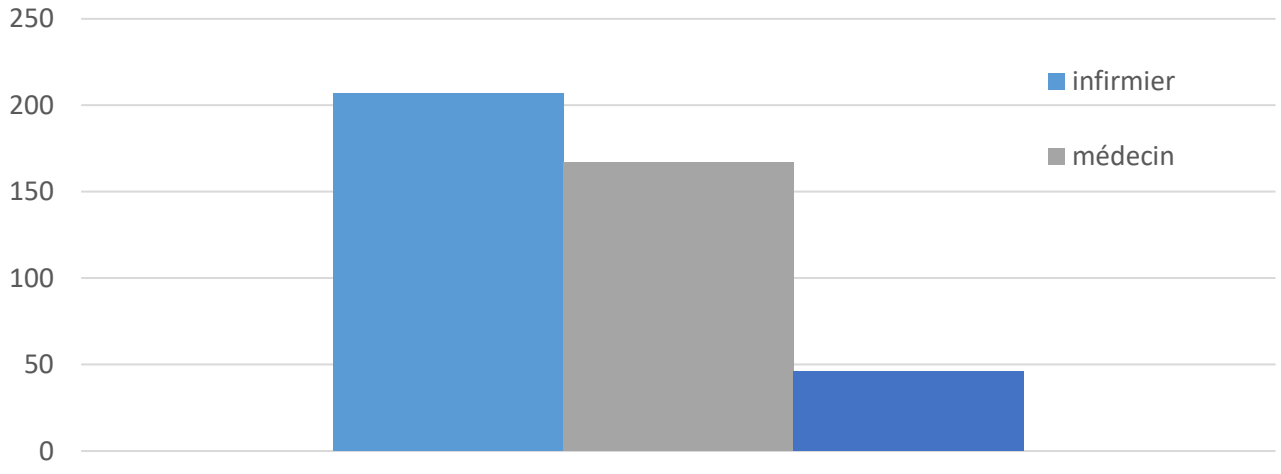

Les nouvelles conventions, en cabinet, par prestataire :

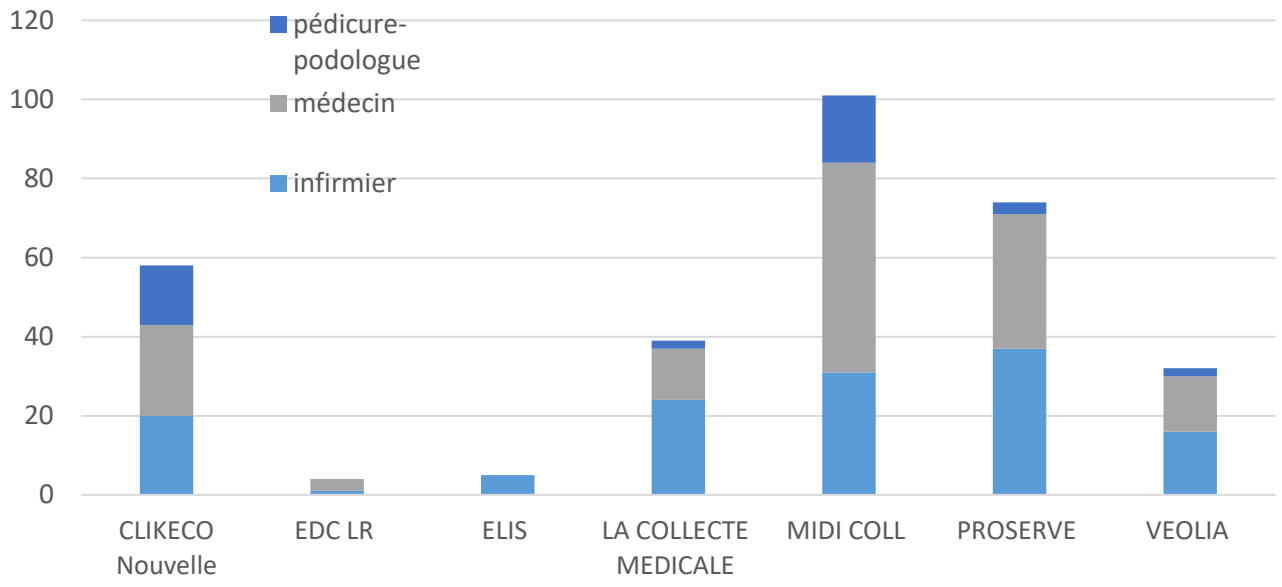

Les nouvelles conventions, en point de regroupement :

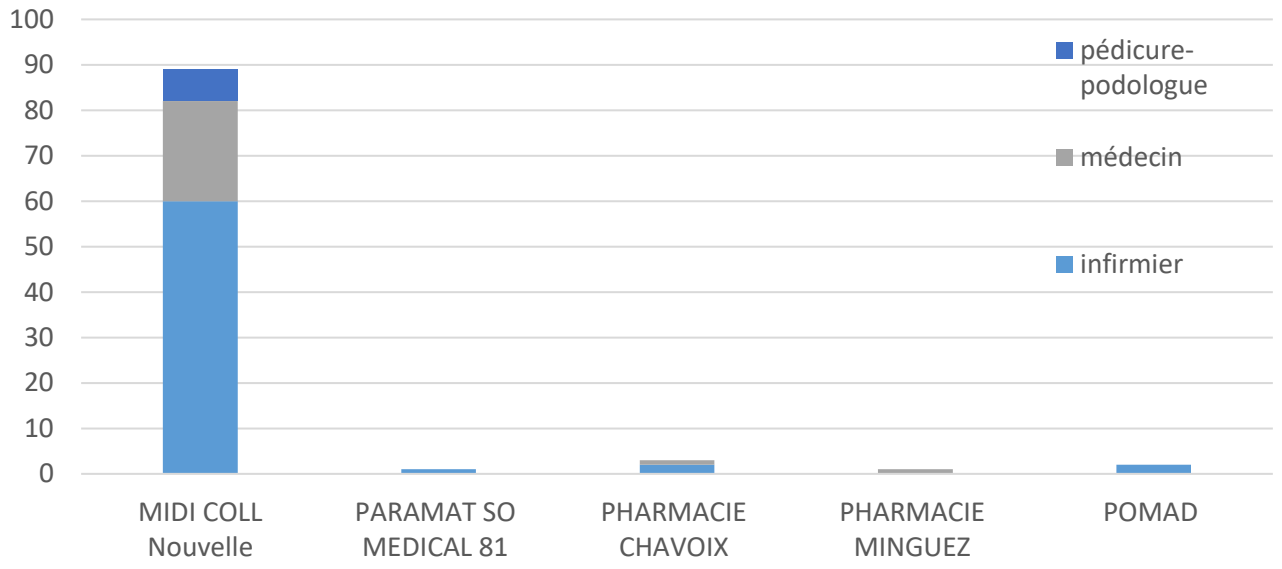

VI COMPLEMENTS

6.1 Liste des points de regroupement identifiés au travers de l'enquête :

Points de regroupements commerciaux :	Points de regroupement ets de Santé :
COMPTOIR MEDICAL DU COUSERANS (09)	EHPAD Elvire GAY
CRIC APPAREILLAGE (11)	EHPAD Le Clos des Carmes
ESPACE CONFORT ST GIRONS (09)	EHPAD PENENT
MEDICAL'OC (81)	Hôpital J. DUCUING

Points de regroupements commerciaux :	Points de regroupement ets de Santé :
MIDI-COLL	LABO AIRBIO
PARAMAT SO MEDICAL (81)	LABO BIOFUSION
PHARMACIE CHAVOIX	LABO BIOPOLE
PHARMACIE MINGUEZ	LABO BIOSUD DELTOUR
SANNAC PAMIERS (09)	LABO BIOSUD RTE REVEL
	LABO CLINIQUE PASTEUR
	LABO de GRENADE
	LABO DU QUARTIER
	LABOSUD GARONNE
	LABOSUD GARONNE ST EXUPERY

Les points de regroupements commerciaux délivrent des conventions et des bons de dépôt.

Les établissements de santé ne fournissent généralement pas de convention (sauf J. Ducuing et Penent) et procèdent à la récupération gracieuse des DASRI apportés. Les laboratoires délivrent parfois des attestations annuelles insuffisantes à justifier les dépôts.

Six déchèteries ont également été identifiées dont seulement une seule délivre des conventions, ainsi que deux associations d'IDEL qui délivrent des conventions.

6.2 Les praticiens et les points de regroupement identifiés comme utilisant peut-être la filière DASTRI réservée aux particuliers :

Pour ces praticiens et pharmacies ou déchèteries, il convient de vérifier que ce n'est pas le réseau DASTRI qui est utilisé. Si il y lieu, les points de regroupement doivent mettre en place une convention avec les utilisateurs du PAV, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui et ne permet donc pas d'assurer la traçabilité du DASRI.

- Pédicures-Podologues : 1 praticien de la périphérie toulousaine et qui pourrait facilement bénéficier d'une autre solution
- IDEL : 19 praticiens dont 13 de Toulouse ou de la périphérie toulousaine et qui pourraient facilement bénéficier d'une autre solution. 6 d'entre eux sont en zone rurale sans solution d'apport volontaire de proximité, 3 vont en déchèterie, 3 vont en pharmacie.
- MEDECINS : 4 praticiens dont 2 de Toulouse ou de la périphérie toulousaine et qui pourraient facilement bénéficier d'une autre solution. 2 autres sont en zone rurale sans solution d'apport volontaire de proximité et vont en déchèterie.

6.3 Les praticiens non répondants au 07 octobre 2019 :

- Pédicures-Podologues : 24 (~15% de non répondants)
- IDEL : 33 (~5% de non répondants)
- MEDECINS : 17 (<3% de non répondants)